



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mardi 26 Mars 2024, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 22 Mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE et Patrick MIGAYRON « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absente excusée : Madame Marie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume CHEVALIER.

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MIGAYRON.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Février 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 Février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Rapport d'activités 2023 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne

Après son approbation par le comité syndical, le rapport d'activités 2023 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre du Pays Sancerre Sologne en séance public.

↳ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2022 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0040	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
-------------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé :

- De désigner comme référent déontologue chargé d'apporter aux élus de la Commune, tous les conseils utiles au respect des principes déontologiques, Monsieur Franck DURUISSEAU ;
- De charger Monsieur le Maire de signer tout acte afférent à cette présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↪ **POUR : 12**

N°2024-00341	FINANCES – Vote des Taux des Taxes communales 2024
--------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- De maintenir les taux 2024 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2023 comme suit :

Fiscalité directe locale	2024
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	35.69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40.82 %
Taxe d'habitation (<i>résidences secondaires et logements vacants</i>)	24.67 %
Contribution Foncière des Entreprises	25.47 %

- De charger Monsieur le Maire de signer l'état « N°1259 » notifiant les taux d'imposition, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », « l'état N°1259 », dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↪ **POUR : 12**

N°2024-0042	FINANCES – Fongibilité des crédits – Budget principal
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0043	FINANCES – Budget primitif 2024 de la Commune
--------------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Lionel POINTARD présente le Budget primitif 2024 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	530 228.00		013 – Atténuations de charges	6 500.00	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	621 300.00		70 – Produits de services, du domaine et vente diverses...	98 320.00	
	014 – Atténuations de produits	158 997.00		73 – Impôts et taxes	23 517.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	160 763.00		731 – Fiscalité locale	862 851.00	
	66 – Charges financières	5 000.00		74 – Dotations et participations	291 787.38	
	67 – Charges spécifiques	300.00		75 – Autres produits de gestion courante	41 500.00	
	68 – Dotations aux provisions	10 000.00				
	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>22 945.59</i>	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>13 500.00</i>
	<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>		<i>350 577.92</i>	002 – Résultat de fonctionnement reporté	522 136.13	
	Total	1 486 588.00	373 523.51	Total	1 846 611.51	13 500.00
Total Dépenses - section de fonctionnement	1 860 111.51		Total Recettes - section de fonctionnement	1 860 111.51		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 000.00		13 – Subventions d'investissement	51 891.27	
	204 – Subventions d'équipement versées	21 067.94		16 – Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	66 450.00	
	21 – Immobilisations corporelles	537 808.18		10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	222 027.62	
	23 – Immobilisations en cours	75 845.09		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	178 044.19	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	76 171.87		024 – Produits des cessions d'immobilisations	32 400.00	
	<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>13 500.00</i>	<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>22 945.59</i>
	001 – Résultat d'investissement reporté	142 943.51		<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>350 577.92</i>
	Total	910 836.59	13 500.00	Total	550 813.08	373 523.51
	Total Dépenses - section d'investissement	924 336.59		Total Recettes - section d'investissement	924 336.59	
Total du BP 2024	2 784 448.10		Total du BP 2024	2 784 448.10		

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget principal de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 860 111.51 € et en section d'investissement à 924 336.59 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget principal et ne pouvant pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, soit pour 2024 à 111 494.10 € en fonctionnement et à 68 312.74 € en section d'investissement.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0044 FINANCES – Budget primitif 2024 du service assainissement

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Lionel POINTARD présente le Budget primitif 2024 du service Assainissement, qui s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 400.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	45 000.00	
	65 -Autres charges de gestion courante	100.00				
	66 – Charges financières	4 476.52				
	042 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70	042 – Opérations d'ordre entre sections		19 982.93
	023 – Virement à la section d'investissement		172 706.02	002 – Résultat de fonctionnement reporté	172 359.31	
	Total	25 976.52	211 365.72	Total	217 359.31	19 982.93
	Total Dépenses section de fonctionnement	237 342.24		Total de la section de fonctionnement	237 342.24	
	20 – Immobilisations incorporelles	74 403.24		13 – Subventions d'investissement	17 849.67	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	238 365.72				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000.00				
	040 – Opérations d'ordre entre sections		19 982.93	040 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70
				021 – Virement de la section fonctionnement		172 706.02
				001 – Solde exécution positif reporté	123 536.50	
	Total	332 768.96	19 982.93	Total	141 386.17	211 365.72
	Total de la section d'investissement	352 751.89		Total de la section d'investissement	352 751.89	
Total du BP 2024	590 094.13		Total du BP 2024	590 094.13		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du service assainissement de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 237 342.24 € et en section d'investissement à 352 751.89 €.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0045	RESSOURCES HUMAINES– Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée au personnel communal et aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- De créer :
 - ✓ Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024 pour occuper les fonctions d'agent de service polyvalent en milieu rural ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0046	RESSOURCES HUMAINES- Participation à la protection sociale complémentaire santé des agents de la collectivité – Modification du montant de la participation employeur
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée au personnel communal et aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- De fixer la participation financière de l'employeur à compter du 1^{er} avril 2024 à 18 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention d'adhésion à la convention de participation conclue pour le risque santé entre le Centre de gestion du cher et la collectivité ;
- De charger Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2024.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0047	TRAVAUX – Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – Tranche 2 – Année 2024 et modification du plan de financement
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure :
 - ✚ Pour le lot N°2 – VMC, le marché de travaux au profit de l'entreprise Monteiro Electricité pour la somme de 23 065.00 € HT – 27 678.00 € TTC.
- D'accepter le nouveau plan de financement modifié pour les travaux à l'école maternelle comme présenté ci-dessus pour 2024 ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier à la Préfecture du Cher cette délibération pour la demande de subvention DETR déposé le 20 décembre 2023 ;
- D'approuver l'inscription au budget principal 2024 du montant actualisé des travaux de rénovation thermique des bâtiments de la 2^{ème} tranche ;
- De charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 12**

TRANCHE 2 - 2024 – ÉCOLE MATERNELLE –
REPLACEMENT DES MENUISERIES ET MISE EN PLACE DE VMC

TRAVAUX - DÉPENSES		SUBVENTIONS - RECETTES			
	Montant HT			%	Montant
MAITRISE D'ŒUVRE					
Sylvie CLAMENT	6 104.00 €	Préfecture - Etat	DETR/DSIL	50.00 %	48 534.50 €
Total MO	6 104.00 €				
Etude Thermique		SDE 18	Rénovation thermique	0.98 %	948.01 €
Etude thermique	2 500.00 €				
Total Etude Thermique	2 500.00 €				
Travaux		Autofinancement	Fonds Propres	49.02 %	47 586.49 €
Travaux de menuiseries/VMC	88 465.00 €				
Total Travaux	88 465.00 €				
TOTAL DES DÉPENSES	97 069.00 €	TOTAL DES RECETTES		100.00%	97 069.00 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0048	TRAVAUX – Travaux logements « Ecole des filles » - 3 Route de Chaon
-------------	--

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint aux travaux.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter de réaliser les travaux de remplacement des menuiseries dans les logements de « l'école des filles » au 3 route de Chaon comme il l'a été décidé au budget primitif 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Drouet et Fils pour un montant de 29 916.67 € HT soit 32 908.34 € TTC ;
- De charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↪ **POUR : 12**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

Date d'affichage en mairie : 28 Mars 2024.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 28 Mars 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

		Signatures
Président de la séance :	M. Lionel POINTARD	
Secrétaire de la Séance :	M. Patrick MIGAYRON	

